



WINSELER



AVIS AU PUBLIC

L'administration communale de Winseler, par son collège des bourgmestre et échevins, porte par la présente à la connaissance du public, que les listes électorales ainsi qu'une liste supplémentaire des électeurs nouvellement inscrits ou rayés sont déposées à l'inspection du public, au secrétariat de la commune, du 28 juillet 2017 au 11 août 2017 inclusivement.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant le tribunal administratif, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Winseler, le 28 juillet 2017

Le collège des bourgmestre et échevins

**Le président,
(s.) Romain Schroeder**

**Le secrétaire.
(s.) Steve Faber**